

Les ressources terrestres fournissent de la nourriture, du fourrage et des fibres et elles appuient les services de régulation et de soutien souvent négligés dont dépendent les services d'approvisionnement, ainsi que les services culturels fournis par des écosystèmes sains. La pression sur les ressources terrestres durables dans le monde augmentera au fur et à mesure que la population grandira et son affluence augmentera. La concurrence accrue pour les ressources terrestres est susceptible d'accroître l'instabilité sociale et politique, exacerbant l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les conflits et les migrations. Le maintien de la capacité des terres à fournir des services écosystémiques dépendra de la résilience des ressources terrestres.

Alors que les demandes en ressources terrestres mondiales augmentent, la santé globale et la productivité des terres diminuent. Ainsi, il est essentiel de trouver des mesures efficaces afin de lutter contre la dégradation des terres. L'évitement et l'inversion de la dégradation des terres constitueront des avantages pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour la conservation de la biodiversité, en plus d'améliorer la sécurité alimentaire et le développement durable.

La neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) est le nouveau paradigme afin de gérer la dégradation des terres, introduit pour mettre fin à la perte continue de terres saines due à une gestion non durable et à la conversion des terres. Défini comme « un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires pour soutenir les fonctions et les services écosystémiques et améliorer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent au sein d'échelles temporelles et spatiales et d'écosystèmes donnés »,¹ l'objectif de la LDN est de maintenir les ressources terrestres afin qu'elle puisse continuer à fournir des services écosystémiques, tels que la fourniture de nourriture et la régulation de l'eau et du climat, tout en améliorant la résilience des communautés qui dépendent des terres.

L'objectif de la LDN est un point important dans le cadre du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 : la LDN soutiendra la réalisation de multiples Objectifs de développement durable (ODD) liés à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Aperçu du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel scientifique pour la neutralité en matière de dégradation des terres² fournit une base scientifique pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de la LDN. Il a été développé par un groupe d'experts dirigé par l'Interface science-politique (SPI) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), et il a été examiné par des experts techniques et des décideurs. En définissant le concept de la LDN en termes opérationnels, le cadre est conçu afin de créer un pont entre la vision et sa mise en œuvre pratique. Il articule les connaissances scientifiques la vision et de la logique de la LDN et, sur cette base, il présente une stratégie pour atteindre la LDN, définir une approche pour le suivi de l'état de la LDN et fournir des conseils sur l'interprétation des résultats du suivi.

Les objectifs de la LDN, tels qu'ils sont articulés dans le cadre conceptuel, sont les suivants :

- Maintenir ou améliorer les services écosystémiques ;
- Maintenir ou améliorer la productivité pour améliorer la sécurité alimentaire ;

- Augmenter la résilience des terres et des populations dépendant des terres ;
- Rechercher des synergies avec d'autres objectifs environnementaux ;
- Renforcer la gouvernance responsable du régime foncier.

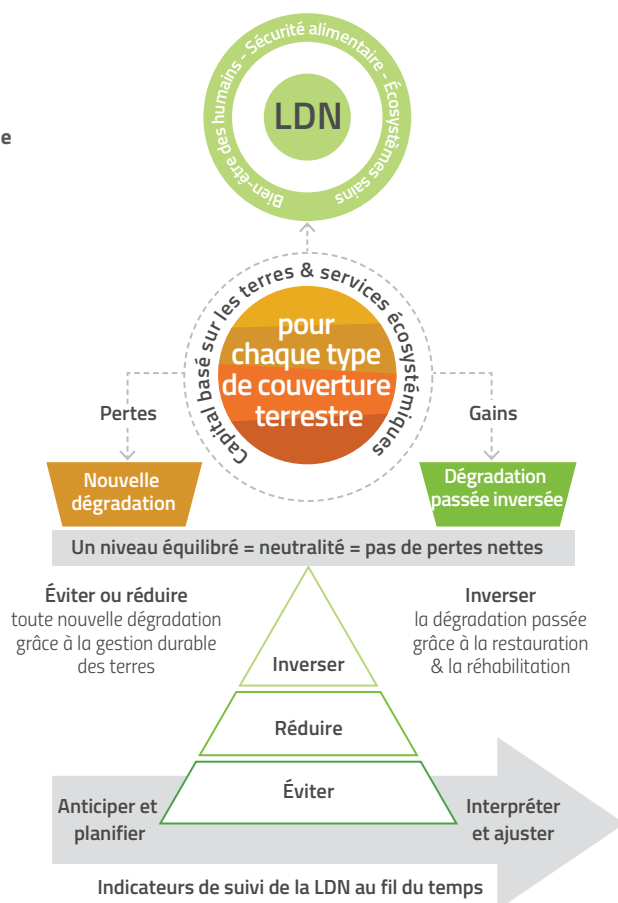
Le cadre est structuré autour de cinq « modules » : la *Vision de la LDN*, qui présente l'objectif ambitieux de la LDN ; le *Cadre de référence* qui explique l'état de référence de la LDN l'atteinte de l'objectif de neutralité est mesurée ; le *Mécanisme de neutralité* qui décrit le mécanisme de contrebalancement ; l'*Atteinte de la neutralité* qui présente la théorie du changement (modèle logique) décrivant la voie de mise en oeuvre de la LDN, des analyses préparatoires et la mise en place de politiques propices ; et le *Suivi de la neutralité* qui présente les indicateurs d'évaluation de l'atteinte de la LDN. Le cadre conceptuel est décrit dans un rapport qui présente les cinq modules et qui met l'accent sur l'aspect de neutralité de la LDN, mettant en évidence les caractéristiques de la LDN qui diffèrent des approches historiques d'évaluation et de gestion de la dégradation des terres.

Le cadre présente les principes à suivre par tous les pays qui choisissent de poursuivre la LDN.

Les principes régissent l'application du cadre et ils contribuent à prévenir les résultats imprévus lors de la mise en œuvre et du suivi de la LDN. Il existe une certaine souplesse dans l'application de nombreux principes, mais la structure et l'approche fondamentales du cadre sont fixées, afin d'assurer la cohérence et la rigueur scientifique. Le cadre conceptuel est résumé dans la figure 1.

Afin d'atteindre l'objectif de l'ODD d'un monde neutre en matière de dégradation des terres, les pays ont été invités à s'engager volontairement dans la LDN au niveau national. Bien que la portée de la Convention soit limitée aux zones sèches, le cadre conceptuel de la LDN est destiné à s'appliquer à tous les types de terre, à toutes utilisations des terres et à tous services écosystémiques, afin que les pays puissent l'utiliser en fonction de leur situation spécifique. Ainsi, le cadre conceptuel de la LDN est conçu pour s'appliquer à toutes les utilisations des terres (c.-à-d. les terres gérées pour la production ; par ex. l'agriculture, la foresterie, la conservation ; par ex. les aires protégées, ainsi que les terres occupées par les établissements humains et les infrastructures) et à tous les types de dégradation des terres, prenant en compte les conditions spécifiques et variées des divers pays, afin de pouvoir être mis en œuvre de manière harmonisée par tous les pays qui choisissent de poursuivre la LDN.

Figure 1 : Schéma du cadre conceptuel scientifique pour la neutralité en matière de dégradation des terres

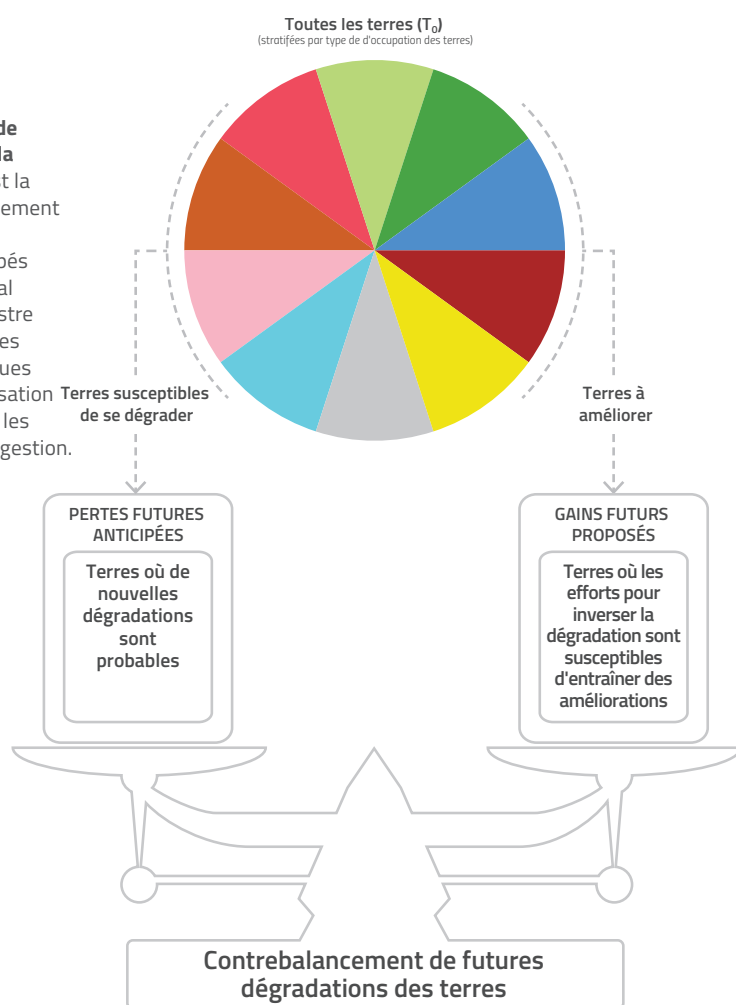


Les éléments du cadre conceptuel

La vision et la base de référence L'objectif ambitieux de la LDN est de maintenir ou d'améliorer le capital naturel terrestre et les services écosystémiques terrestres associés. Par conséquent, la poursuite de la LDN nécessite des efforts afin d'éviter une perte nette supplémentaire du capital naturel terrestre par rapport à un état de référence ou un référentiel. Ainsi, contrairement aux approches antérieures, la LDN crée une cible pour la gestion de la dégradation des terres, en favorisant une approche à deux volets de mesures visant à éviter ou à réduire la dégradation des terres, combinée à des mesures visant à inverser la dégradation passée. L'intention est que les pertes soient contrebalancées par les gains, afin de parvenir à une situation de perte nette de terres saines et productives.

Aménagement du territoire intégré et mécanisme de contrebalancement Réaliser la LDN nécessitera le suivi des changements d'utilisation des terres où la dégradation est prévue afin que les impacts négatifs cumulatifs puissent être estimés et la mise en place contrebalancement d'interventions visant à éviter, à réduire ou à inverser la dégradation des terres dans le but d'atteindre la neutralité à l'échelle nationale. Ainsi, le cadre conceptuel introduit une nouvelle approche dans laquelle la gestion de la dégradation des terres est couplée à l'aménagement du territoire. Les décideurs sont encouragés et guidés à considérer les effets cumulatifs sur la santé et sur la productivité des ressources terrestres d'une nation causés par l'impact collectif de leurs décisions individuelles qui influencent la gestion de parcelles de terrain particulières. La LDN favorise ainsi un aménagement du territoire intégré, avec un horizon de planification à long terme prenant en compte l'impact probable des changements climatiques. Le mécanisme de contrebalancement nécessite la mise en œuvre d'interventions qui permettront d'obtenir des gains en capital naturel terrestre égaux ou supérieurs aux pertes prévues dues à une dégradation ailleurs (voir la figure 2).

Figure 2 : Le mécanisme de la LDN pour la neutralité est la contrebalancement des gains et pertes anticipés dans le capital naturel terrestre dans des types de terre uniques grâce à l'utilisation des terres et les décisions de gestion.



Atteindre la neutralité Les actions visant à atteindre la LDN incluent des approches de gestion durable des terres qui évitent ou réduisent la dégradation, associées à des efforts visant à inverser la dégradation par la restauration ou la réhabilitation des terres dégradées. La hiérarchie de la réponse Éviter > Réduire > Inverser la dégradation des terres (voir la figure 3) exprime les priorités dans la planification des interventions de la LDN : la plupart des efforts devraient être fournis afin d'éviter la dégradation des terres, selon l'adage « mieux vaut prévenir que guérir », car la restauration des terres dégradées prend beaucoup de temps et elle coûte cher. La mise en œuvre de la LDN est gérée à l'échelle du paysage. Le contrebalancement des pertes anticipées avec des mesures visant à obtenir des gains équivalents doit être entreprise dans chaque type d'occupation des terres. Les types d'occupation des terres sont définis par le potentiel des terres, qui reflète les propriétés inhérentes, telles que le type de sol, la topographie, l'hydrologie, les caractéristiques biologiques et climatiques.

Figure 3 : La hiérarchie de réponse de la LDN encourage une large adoption de mesures visant à éviter et à réduire la dégradation des terres combinée à une action localisée afin d'inverser la dégradation et réaliser la LDN dans chaque type d'occupation des terres.

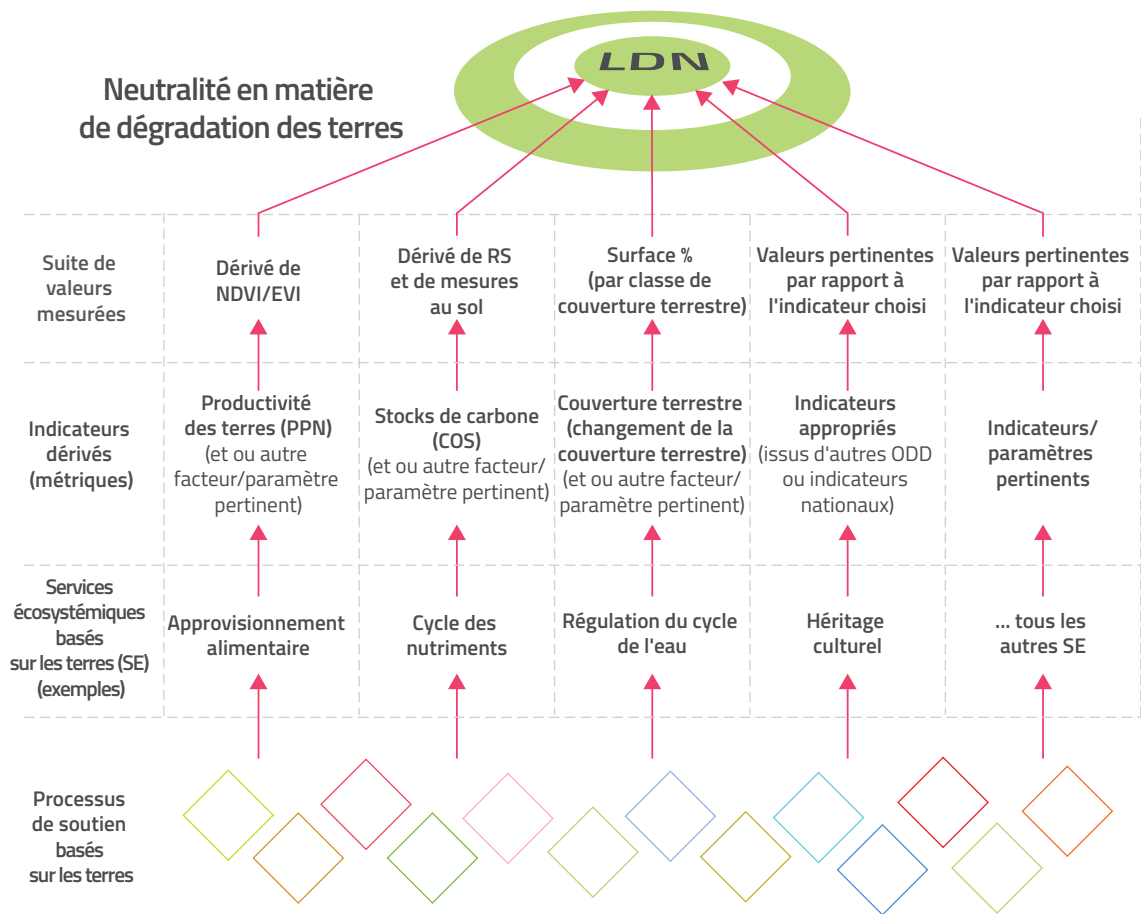


Le potentiel des terres influence la composition et la productivité des communautés végétales et détermine leur aptitude à des utilisations telles que la culture, le pâturage, la foresterie, le développement urbain et d'infrastructures. Le contrebalancement ne se produira généralement pas entre différents types d'occupation des terres, afin d'assurer l'équivalence, lors de l'évaluation et de la gestion du contrebalancement entre les pertes et les gains. En d'autres termes, un gain d'un type de terre ne peut pas contrebalancer une perte dans un type d'occupation des terres différent. En outre, les terres contrebalancées devraient avoir une valeur de capital naturel élevée ou supérieure à celle qui devrait être perdue. Notez également que les terres ayant les mêmes caractéristiques biophysiques peuvent avoir une valeur différente en ce qui concerne le bien-être humain et les moyens de subsistance en fonction de l'endroit où elles se trouvent. On devrait éviter de contrebalancer les pertes dans les types

d'occupation des terres gérés pour la conservation avec des gains dans les types d'occupation des terres gérés pour la production.

Pour atteindre les objectifs de développement plus larges de la Convention et les Objectifs de développement durable, les activités de la LDN devraient viser à obtenir des résultats « gagnant-gagnant » dans lesquels la restauration et la réhabilitation des terres contribuent à des objectifs environnementaux plus larges et à des moyens de subsistance plus durables. La planification des mesures de la LDN devrait donc tenir compte de l'ensemble des implications environnementales, sociales et économiques des options alternatives. La résilience des mesures devrait être évaluée, afin de s'assurer que les activités de restauration entreprises contrebalanceront la dégradation à plus long terme.

Figure 4 : Sélection d'indicateurs basés sur les services écosystémiques à contrôler



Suivi de la LDN Suivre l'atteinte de la neutralité permettra de quantifier l'équilibre entre la zone de gains (changements positifs significatifs dans les indicateurs de la LDN = améliorations) et la zone de pertes (changements négatifs significatifs dans les indicateurs de la LDN = dégradation), au sein de chaque type d'occupation des terres dans le paysage. Les indicateurs de la LDN précisent ce qu'il faut mesurer, tandis que les paramètres indiquent comment chacun des indicateurs est évalué. Les indicateurs de la LDN ont été sélectionnés afin de refléter les services écosystémiques fournis par les terres que la LDN cherche à soutenir. La relation entre les services écosystémiques, les indicateurs et les paramètres est illustrée à la figure 4.

Les indicateurs mondiaux de la LDN (et les mesures associées) sont la couverture terrestre (changement de couverture terrestre), la productivité des terres (production primaire nette) et les stocks de carbone (stocks de carbone organique du sol). Ces indicateurs sont appliqués selon une approche « tout ou rien » : si l'un des indicateurs montre des changements négatifs significatifs, on considère qu'il y a une perte et inversement, si au moins un indicateur montre une tendance positive et aucun ne montre une tendance négative, on considère qu'il y a un gain. Les pays sont encouragés à compléter les trois indicateurs mondiaux avec des indicateurs supplémentaires pour les services écosystémiques non couverts par les trois indicateurs mondiaux, qui peuvent inclure d'autres indicateurs des ODD et/ou des indicateurs nationaux pertinents dans leur contexte, tels que les mesures de contamination des terres ou les impacts sur la biodiversité. Un examen participatif des résultats du suivi aidera à s'assurer de leur exactitude et leur pertinence locale, permettant des affinements afin de tenir compte des faux positifs, comme l'envahissement des terres par des arbustes.

Gouvernance, engagement des acteurs et apprentissage

La gouvernance de la LDN est un élément critique. Des politiques appropriées devraient être adoptées pour soutenir la mise en œuvre de la LDN. Des garanties devraient être mises en place afin de s'assurer que les communautés vulnérables ne soient pas déplacées lorsque les terres sont ciblées pour des activités de restauration. Le cadre conceptuel recommande l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT), qui fournissent des conseils pratiques sur la façon de protéger les droits des utilisateurs locaux des terres, notamment les individus et communautés qui n'ont pas de défenseur pour les décisions d'utilisation des terres.

Les acteurs devraient participer à la planification et la mise en œuvre de la LDN, ainsi qu'à la vérification et à l'interprétation des résultats du suivi.

Il existe de nombreux groupes d'acteurs pertinents, dont les utilisateurs des terres, les décideurs et les organismes de réglementation au niveau local, régional et national impliqués dans l'aménagement du territoire et la gestion des ressources ; les experts en évaluation des terres et restauration et les agents de vulgarisation agricole. Lorsqu'il est disponible et efficace, l'engagement des acteurs pour la LDN devrait utiliser les réseaux locaux et régionaux existants.

L'apprentissage est un élément transversal clé du cadre conceptuel de la LDN. Les connaissances issues du suivi devraient être vérifiées grâce à une consultation des acteurs et les leçons apprises devraient être utilisées pour la gestion adaptative, c'est-à-dire appliquée afin d'ajuster les plans de mise en œuvre de la LDN et pour la gestion future de la dégradation des terres.

Principes qui doivent régir la LDN

Le cadre conceptuel propose les principes suivants pour régir la mise en œuvre de la LDN :

1. Maintenir ou améliorer le capital naturel terrestre.
2. Protéger les droits des utilisateurs des terres.
3. Respecter la souveraineté nationale.
4. Pour la neutralité, la cible de la LDN est égale à l'état de référence.
5. La neutralité est l'objectif minimal : les pays peuvent choisir de fixer une cible plus ambitieuse.
6. Intégrer la planification et la mise en œuvre de la LDN dans les processus existants d'aménagement du territoire.
7. Contrebalancer les pertes prévues de capital naturel terrestre avec des interventions pour inverser la dégradation, afin de parvenir à la neutralité.
8. Gérer le contrebalancement à la même échelle que celle de l'aménagement du territoire.
9. Contrebalancer par équivalence (dans le même type d'occupation des terres).
10. Équilibrer la durabilité économique, sociale et environnementale.
11. Baser les décisions d'utilisation des terres sur des évaluations à variables multiples, en tenant compte du potentiel des terres, de leur condition, de la résilience, des facteurs sociaux, culturels et économiques.
12. Appliquer la hiérarchie de réponse dans la conception des interventions pour la LDN : Éviter > Réduire > Inverser la dégradation des terres.
13. Appliquer un processus participatif : impliquer les acteurs, notamment les utilisateurs des terres, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions pour atteindre la LDN.
14. Renforcer la gouvernance responsable : protéger les droits de l'homme, dont les droits fonciers ; élaborer un mécanisme de révision ; et assurer la responsabilité et la transparence.
15. Assurer le suivi en utilisant les trois indicateurs mondiaux caractérisant les terres de la Convention : couverture terrestre, productivité des terres et stocks de carbone.
16. Utiliser l'approche « tout ou rien » pour interpréter le résultat de ces trois indicateurs mondiaux.
17. Utiliser des indicateurs nationaux et sous-nationaux supplémentaires pour faciliter l'interprétation et combler les lacunes relatives aux services écosystémiques non couverts par les trois indicateurs mondiaux.
18. Utiliser les connaissances et les données locales pour valider et interpréter les données du suivi.
19. Appliquer une approche d'apprentissage continu : anticiper, planifier, suivre, interpréter, réviser, ajuster, créer le prochain plan.

CONCLUSION

La neutralité en matière de dégradation des terres est une nouvelle approche de la gestion de la dégradation des terres destinée à encourager des mesures afin d'éviter ou de réduire la dégradation, mais également pour restaurer les terres dégradées, afin d'atteindre l'objectif de perte nette dans des terres saines et productives au niveau national. Le cadre conceptuel scientifique de la LDN fournit des conseils scientifiquement fondés pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de la LDN.

Pour atteindre la LDN, les pays devront évaluer l'effet cumulatif des décisions d'utilisation des terres, puis prendre des mesures pour restaurer les terres dégradées, afin de contrebalancer les pertes anticipées. Lier les objectifs de la LDN aux mécanismes existants d'aménagement du territoire facilitera la mise en œuvre de la LDN. Les pays devraient prendre en compte les résultats sociaux, économiques et environnementaux des options alternatives lors de la planification des mesures de la LDN et devraient impliquer les acteurs concernés.

Le contrebalancement des pertes anticipées avec des mesures conçues pour obtenir des gains devrait se produire sur une base d'équivalence et devrait être gérée dans chaque type d'occupation des terres..

Trois indicateurs qui reflètent les services écosystémiques terrestres ont été choisis pour caractériser la LDN : changement de couverture terrestre, productivité primaire et stocks de carbone. Le cadre conceptuel fournit des conseils pratiques, dont des exemples théoriques de la manière dont les indicateurs sont évalués. L'approche pratique présentée dans le cadre conceptuel a conduit à une importante adhésion des pays : en septembre 2016, le Mécanisme mondial (GM) de la CNUCLCD a annoncé que 100 pays – plus de la moitié des signataires de la Convention – avaient entrepris le processus d'établissement d'objectifs nationaux pour la LDN.

Informations supplémentaires

UNCCD/Science-Policy Interface (2016). Land in Balance: Scientific Conceptual Framework for Land Degradation Neutrality. Science-Policy Brief 02- September 2016. http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/10_2016_spi_pb_multipage_eng.pdf

UNCCD/The Global Mechanism (2016). Achieving Land Degradation Neutrality at the country level, Building blocks for LDN target setting. http://www2.unccd.int/sites/default/files/documents/18102016_LDN%20country%20level_ENG.pdf

RÉFÉRENCES

- 1 UNCCD decision 3/COP12 [http://www.unccd.int/en/about-the-convention/official-documents/Pages/SymbolDetail.aspx?k=ICCD/COP\(12\)/20/Add.1&ctx=COP\(12\)](http://www.unccd.int/en/about-the-convention/official-documents/Pages/SymbolDetail.aspx?k=ICCD/COP(12)/20/Add.1&ctx=COP(12))
- 2 Orr, B, A Cowie, V Castillo, P Chasek, N Crossman, A Erlewein, G Louwagie, M Maron, G Metternicht, S Minelli, A Tengberg, S Walter, S Welton. (2017). Scientific Conceptual Framework for Land Degradation Neutrality. A Report of the Science-Policy Interface. UNCCD/Science-Policy Interface. <http://www2.unccd.int/publications/scientific-conceptual-framework-land-degradation-neutrality>